



DP pour une clôture - Pièces supplémentaires demandées

Par **McBounce**, le **24/04/2017** à **17:09**

Bonjour,

J'ai déposé le 28/03/17 une déclaration préalable de travaux pour une clôture. Le terrain se situe en zone potentiellement inondable (la mairie n'a pas tranché spécifiquement, c'est potentiellement inondable...).

J'ai reçu ce jour par recommandé une demande de pièces supplémentaires qui me semble disproportionnée par rapport au projet.

On me demande en plus :

- Plan de masse de l'unité foncière en 3 dimensions, coté en altitude rattaché au NGF
- Plan coupe coté précisant l'implantation des clôtures projetées par rapport au profil du terrain (Article R. 431-10b du Code de l'Urbanisme). Y faire figurer la cote de crue de référence.

Je précise que ma clôture fait en tout 25m et se décompose :

- 5m = mur de 1.30 m + grillage de 70 cm
- 15m = Soubassement béton de 15 cm + grillage de 1.80m
- 5m = mur de 1.80m

Pour ce type de projet, ces pièces supplémentaires ne sont pas abusives ? La mairie a le droit de les exiger ?

Merci

[img]s149136086.onlinehome.fr/dimensions mur 2.jpg[/img]

Par **morobar**, le **24/04/2017** à **19:33**

Bonsoir,

En zone inondable ce genre de précision n'est pas forcément superflue, il faut assurer la transparence hydraulique...

Mais vous pouvez parfaitement produire des montages photos ou des croquis à main levée, du moment que les cotes indiquées soient justes.

Le renseignement sur les cotes d'inondation doivent figurer sur le site de votre préfecture (risques naturels..)